



ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ BOTANIQUE
DE LYON

Paraissant tous les trois mois

TOME XXX (1905)

NOTES ET MÉMOIRES

1-2 1905



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS-DES-ARTS, PLAGE DES TERREUX

GEORG, Libraire, passage de l'Hôtel-Dieu, 36-38.

1905

dition de déposer un insigne que tous les membres prenant part au voyage à prix réduit devront porter d'une façon apparente. A cet effet, il présente un certain nombre de dessins d'insignes pouvant s'exécuter en émail, en couleurs. Une commission composée de M^{mes} Chevalier, Mayoux et Renard est chargée de choisir un de ces modèles et d'en proposer l'adoption à une prochaine séance.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1905

PRÉSIDENCE DE M. LE PROF. BRAUVISAGE.

A propos de l'emploi de l'acide cyanhydrique préconisé comme insecticide dans un article d'horticulture, M. Meyran fait remarquer que ce procédé est employé depuis trois ans au moins à Nice pour détruire les parasites des orangers.

M. VIVIAND-MOREL ajoute que ce procédé est connu et employé depuis plus de dix ans en Amérique.

M. le D^r SAINT-LAGER, sans discuter la valeur du produit comme insecticide, en fait remarquer le danger, vu la toxicité de l'acide cyanhydrique.

M. PRUDENT fait observer que cette toxicité est bien atténuée par le mélange avec une grande quantité d'air : il a pu pénétrer lui-même, sans en être incommodé, dans des milieux renfermant assez d'acide cyanhydrique pour que l'odeur en soit nettement perçue.

M. Nis. ROUX annonce à la Société la mort d'un botaniste distingué, M. Legrand, auteur de la statistique botanique du Forez.

Il fait remarquer également que le *Trichomanes radicans* découvert récemment dans les Pyrénées par M. Zeiller, est une des espèces les plus rares de la Flore de France, 5 localités françaises sont seulement connues actuellement.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait l'exposé de la question de l'existence légale de la Société et indique les formalités à accomplir pour cet objet.

M. VIVIAND-MOREL fait remarquer que la Société a été autorisée lors de sa fondation et du dépôt des statuts à la préfecture du Rhône.

M. BRETIN répond que toutes les autorisations préfectorales antérieures à la loi de 1901 sont devenues caduques du fait de la promulgation de cette loi. Il rappelle que cette loi du 1^{er} juillet 1901 reconnaît trois sortes d'Associations :

1° Les Associations constituées en vertu de l'article 2 par le simple accord des parties ;

2° Les Associations qui, désirant obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6, ont souscrit une déclaration préalable ;

3° Les Associations qui, désirant obtenir une capacité juridique plus étendue, demandent la reconnaissance d'utilité publique.

Il estime que c'est dans l'une ou l'autre de ces deux dernières catégories : Associations déclarées ou Associations reconnues que doit se placer notre Société.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la Société décide en principe de faire la déclaration, charge le bureau de résoudre cette question et préalablement de préparer un projet de revision des statuts.

L'insigne proposé par la Commission est adopté, M. le Dr Blanc se charge de le faire exécuter.

M. LAVENIR présente une Ancolie à grandes fleurs, dont il ignore le nom spécifique, mais qui est fort précoce, car elle est en fleurs actuellement, en pleine terre.

M. VIVIAND-MOREL présente et distribue un certain nombre de plantes fleuries qui proviennent de l'ancien jardin Jordan :

Tulipa praecox, *Pulsatilla amœna*, *Primula marginata*, *Viola scotophylla*, *Narcissus Bulbocodium*, *N. incomparabilis*, *Iberis garreuxiana*, *Arabis Thaliana*, *Capsella grandiflora*, *Rhamnus alaternus*, *Euphorbia Characias*. Il présente également, de la part de M^{me} Pitrat, un rameau fleuri de *Mahonia fasciculata*.

M. BRETIN fait le compte-rendu de deux récentes herborisations de la Société, l'une à Montalieu-Vertrieu, l'autre sur les coteaux de Neyron.

Il énumère les phanerogames en fleurs récoltées à ces deux herborisations et présente, provenant de Neyron : *Morchella ombrina*, *Peziza venosa* et *Auricularia auricula Judae*.

M. le D^r BLANC présente des fruits de *Bertholletia excelsa* et des rhizomes de *Cyperus esculentus* comestibles et connus sous le nom de Chupa.

M. BRETIN présente à la Société le tableau de MM. Mazimann et Plassard : *Les champignons qui font mourir*. A ce propos, M. Prudent exprime le regret qu'au lieu de ces tableaux d'espèces nuisibles, nécessairement incomplets, on ne représente pas un petit nombre d'espèces comestibles sur l'emploi desquelles il ne saurait y avoir de doutes.

M. le D^r BLANC indique que l'appareil destiné à prévoir la gelée, le Pagoscope, signalé dans la correspondance à la dernière séance par M. le Secrétaire général, est actuellement en montre chez M. Grousseau, opticien, rue de la République.

M. le D^r BLANC signale, d'après la *Revue scientifique*, une variation de sexualité chez l'*Aucuba japonica*. Des pieds mâles seraient devenus stériles, et des boutures prises sur ces pieds mâles auraient présenté des fleurs femelles.

M. BRETIN rappelle qu'il a signalé, d'après un récent numéro du *Bulletin* de la Société botanique de France, des variations analogues de sexualité chez cette même plante.

M. LAVENIR fait remarquer que ce phénomène est fréquent chez les *Aucuba* qui ont des rameaux greffés.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1905

PRÉSIDENCE DE M. LE PROF. BRAUVISAGE.

M. le D^r SAINT-LAGER annonce la mort d'un de nos plus anciens sociétaires, M. Chénevière qui, après avoir habité Tenay (Ain), s'était fixé en Suisse depuis plusieurs années.

Il rappelle la complaisance et l'amabilité de notre défunt collègue qui, à plusieurs reprises, avait guidé les botanistes lyonnais dans ces montagnes du Bugey si bien connues de lui.

M. Claudius Roux fait une intéressante communication sur les micorhizes du sapin et la biologie des plantes sylvoicoles.

M. BRETIN fait remarquer que certains arbres tels que l'aulne, bien que croissant dans l'humus, ne présentent pas de micorhizes.

M. Cl. Roux répond que dans les espèces sans micorhizes il y a production de petits tubercules.

Il fait ensuite une communication très documentée sur la répartition du sapin dans le Plateau Central.

(Voir aux notes et mémoires ces deux communications).

A propos du *Ramondia pyrenaica* et du *Pinus uncinata* que M. Cl. Roux signale à Pierre-sur-Haute sur la foi d'un de ses correspondants, MM. D^r Blanc et Meyran font des réserves. La présence du *Ramondia pyrenaica* leur paraît si surprenante qu'ils se demandent si cette belle espèce n'aurait pas été introduite en ce point par M. l'abbé Peyron qui fut longtemps curé de Chalmazelle avant d'être curé de Boën.

M. Cl. Roux fera une enquête à cet égard.

M. le Prof. BRAUVISAGE, rendant compte de l'herborisation qu'il a conduite le dimanche précédent dans le vallon du Ratier, signale au-dessus du Tabanion une nouvelle et abondante localité du *Ranunculus chaerophyllos*.

M. VIVIAND-MOREL fait remarquer que, sans être très commune, cette espèce est très abondante dans les localités de la région lyonnaise où on la rencontre.

M. LAVENIR présente, provenant des cultures de M. Fr. Morel, les échantillons fleuris suivants : *Asarum europaeum*, *Viola elatior*, *Lunaria rediviva*, *Geranium aconitifolium*, *Myrrhis odorata*, *Tulipa sylvestris*.

M^{me} PITRAT présente également en fleurs *Epimedium rubrum*.

M. le D^r BLANC montre, de la part de M. Prudent, *Morchella semi-libera*, récoltée sous un cerisier à Saint-Rambert et *Verpa digitaliformis*, de la même localité.

M. le D^r BLANC et M. Cl. ROUX annoncent un certain nombre d'ouvrages botaniques à vendre, en particulier ceux provenant de la bibliothèque de M. l'abbé Boullu.

SÉANCE DU 2 MAI 1905

PRÉSIDENCE DE M. LE PROF. BEAUVISAGE.

ADMISSION

M^{me} BAILLY, 1, rue Voltaire, est admise comme membre titulaire de la Société.

COMMUNICATIONS.

M. VIVIAND-MOREL, à propos de la production d'Hortensias bleus, dit que cette teinte s'obtient grâce à la culture dans une terre spéciale, telle que celle des environs d'Angers.

M. LAVENIR confirme le fait pour des cultures de pleine terre aux environs de Monsols. Enfin, ce résultat étant aussi produit par certaines terres de bruyère de l'Ardèche, M. Viviani-Morel